

Le ministre sait mieux que moi qu'on peut mettre sur pied un service-voyageurs efficace à Terre-Neuve sans avoir besoin d'une technologie avancée. Il suffit, pour cela, que les chemins de fer reconnaissent le droit conféré par la constitution au gouvernement du Canada de mettre en place un service passagers dans notre province. Il faudrait que le gouvernement fédéral enjoigne au CN d'assurer l'entretien de la superstructure de la voie, qui laisse à désirer, et de supprimer quelques courbes. D'après les données que j'ai recueillies, un train de voyageurs pourrait, dans ces conditions, traverser à l'heure actuelle Terre-Neuve tout aussi rapidement, et certainement avec moins de risques, qu'un autocar, appartiendrait-il au CN!

Ainsi donc, monsieur l'Orateur, tout est très simple. Hélas! la plus grande partie du matériel roulant a été vendue à l'étranger. Mais c'est peut-être un bien, car il était démodé de toute façon et il y aurait lieu de le renouveler. Il est évident que, si l'on décidait de restaurer le service-voyageurs, il faudrait disposer d'un matériel neuf. On a établi que, grâce à des «bogies»—c'est le terme technique—il est possible d'utiliser dans de bonnes conditions d'efficacité, sur les voies à petit écartement de Terre-Neuve. Mais il faut entretenir convenablement la superstructure de la voie.

Je pourrais en dire bien davantage, je le répète, monsieur l'Orateur, mais plusieurs de mes collègues aimeraient participer également à ce débat. Ils sont aussi sensibles que moi, voire même plus sensibles dans certains cas, à cette question. C'est pourquoi je conclurai en disant qu'à l'heure actuelle, une des stations radiophoniques de Terre-Neuve dirige une émission visant à recueillir des signatures pour une pétition qui sera adressée au gouvernement du Canada en vue de faire rétablir le service de transport de passagers par chemin de fer dans cette province. Je veux parler de l'émission «Phone Forum», radio-diffusée sur les ondes de la station VPCM, à Saint-Jean. Le directeur de l'émission, M. Ron Pumphrey, m'a dit qu'en deux semaines seulement, il a reçu 12,000 noms et il pense que sous peu, ce total atteindra les 25,000. Lorsqu'il aura reçu un nombre suffisant de noms, il compte se rendre à Ottawa pour remettre sa pétition au gouvernement canadien. Cela signifie que la majorité des habitants de Terre-Neuve nous soutiennent dans notre lutte en vue de faire rétablir le service des trains de passagers dans leur province.

• (1720)

**M. Jerry Pringle (Fraser Valley-Est):** Monsieur l'Orateur, si je prends la parole cet après-midi, ce n'est pas du tout pour atténuer les propos de l'orateur précédent au sujet de la suppression des services ferroviaires à Terre-Neuve. Membre du comité qui a tenu des audiences sur ce sujet, je me suis rendu à Terre-Neuve afin d'examiner de près la situation, et j'ai trouvé la question très intéressante.

Comme tout autre député, je viens d'une partie du Canada où les moyens de transport sont en évolution depuis des années. Nous avons tous entendu parler du crampon d'or et aussi des diligences qui, ayant fait leurs derniers voyages, ont été reléguées dans des entrepôts. Tout moyen de transport doit évoluer, et il nous faut y songer sérieusement. Des décisions doivent être prises quant au sort réservé aux différents moyens de transport.

Je désapprouve certaines décisions qui sont prises à l'heure actuelle un peu partout au Canada à propos de la suppression ou de l'abandon du service ferroviaire. Je voudrais signaler en passant une situation dangereuse qui existe dans le canon Fraser où l'on tente de supprimer partiellement ce service. C'est une question que nous devons examiner sérieusement.

En examinant les renseignements et les témoignages fournis par les nombreuses personnes qui ont comparu devant le comité, j'ai relevé un ou deux points d'un intérêt bien particulier. Combien de ces déclarations ont été formulées sous le coup de l'émotion? Combien traduisent le souci de conserver le chemin de fer à Terre-Neuve à cause de l'usage qui en est fait? Les Terre-Neuviens ont, il me semble, cessé d'utiliser ce moyen de transport bien avant que le CN demande l'autorisation de supprimer ce service.

La dernière année complète où Terre-Neuve a pu bénéficier du chemin de fer pour le transport des voyageurs remonte à 1968, alors qu'on a enregistré 77,791 voyageurs payants. En 1969 fut inauguré le nouveau service de «croisière» du CN. Je conviendrai avec mon honorable ami qu'il s'agit peut-être là d'un nom qui sent un peu l'emprunté pour désigner ce qui en somme se résume à un simple service de transport de voyageurs par autobus. Si je m'exprime ainsi, c'est que j'en ai fait l'expérience moi-même à Terre-Neuve. Ce service a été inauguré en 1969 et 137,169 voyageurs l'ont utilisé. En 1970, 152,000 ont utilisé ce service et, en 1971, ce chiffre était porté à 169,600.

La suppression d'un vieux service ne va pas sans laisser de regrets. Chacun connaît l'histoire du vieux magasin général qu'on retrouve encore dans bien des coins. Ce n'est pas là une comparaison que je veux faire. J'emprunte simplement cet exemple pour faire valoir combien les gens tiennent aux traditions par sentiment.

**M. McGrath:** Vous n'avez pas le droit de porter pareil jugement.

**M. Pringle:** Il vaudrait peut-être mieux emprunter l'expression «Canadian emotional railway» de préférence à «Canadian National Railways.»

**M. McGrath:** Vous n'avez pas le droit de porter pareil jugement.

**M. l'Orateur suppléant (M. Boulanger):** Il faut respecter l'ordre dans cette Chambre. Quand un député a la parole, il n'y a pas lieu de l'interrompre.

**M. Pringle:** Merci, monsieur l'Orateur. Le député de Saint-Jean-Est (M. McGrath) a déclaré qu'on faisait une campagne actuellement à Terre-Neuve et que les gens signaient des pétitions. Les chiffres qu'il a cités sont très impressionnants, mais je me demande si les pétitionnaires peuvent garantir qu'ils utiliseront ce service.

En ce qui concerne les divers systèmes de transport par tout le pays, il existe un dicton qui dit que si on ne les utilise pas, on les perd. Je me suis occupé d'aviation et je sais que beaucoup de personnes qui ont signé des pétitions pour certains services, ne sont pas des usagers de ces services. J'ai un cas analogue dans mes dossiers, mais les gens qui signent habituellement ces pétitions sont des gens qui veulent voir les autres se prévaloir de ces services.